

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Médicaments : le modèle gabonais séduit la RD Congo

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

PREMIÈRE usine de fabrication de médicaments génériques au Gabon et dans la sous-région, "La santé pharmaceutique" a été visitée lundi écoulé par le ministre de la Santé publique de la République démocratique du Congo (RDC), le Dr Jean-Jacques Mbungani. Accompagné de sa délégation et du directeur de cabinet du ministre gabonais de la Santé, il a parcouru le circuit de fabrication des médicaments génériques produits par l'usine installée dans la Zone économique spéciale (ZES) de Nkok, dans la commune de Ntoum. Le ministre congolais a découvert les différents compartiments de l'usine: la section sirop, pommade, crème ou encore gel. Avant de faire le tour de la zone de stockage des matières premières et autres produits finis. C'est ainsi qu'il a vu la granulation, la compression ainsi que le laboratoire. Une visite qui a conforté le Dr Mbungani dans son

désir de voir s'implanter La Santé pharmaceutique en RDC pour produire des médicaments génériques qui vont permettre de lutter efficacement, et à moindre coût, contre les endémies affectant la population de son pays. "L'intérêt de ma venue était déjà de voir. Nous avons donc vu toute la chaîne de production. Nous sommes satisfaits du contrôle qualité qui s'avère efficace, du professionnalisme qui accompagne toute cette production. Aussi pensons-nous que dans un délai bref, La santé pharmaceutique sera implantée en RDC", a-t-il indiqué, séduit par les installations et la chaîne de fabrication de médicaments qu'il vient de visiter. Une impression qui a satisfait Rajeev Lila, directeur de "La santé pharmaceutique" de Nkok pour qui l'expansion sous-régionale de l'usine dont il assure la direction est une bonne nouvelle. D'autant qu'il entend participer à tirer les prix vers le bas et à lutter contre les faux médicaments.



Photo: BOTOUNOU

Le ministre de la Santé publique de la RDC, Dr Jean-Jacques Mbungani, appréciant le travail de "La Santé pharmaceutique" à Nkok.

COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA DOCUMENTATION ET DE L'IMMIRATION

La Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) rappelle aux usagers qu'elle a mis en place depuis deux ans, une procédure de renouvellement du **Passeport à distance** (en ligne), sous les conditions suivantes :

Étape 1 : La demande de renouvellement

Le demandeur doit être un ressortissant gabonais vivant à l'étranger. Il doit renseigner le formulaire téléchargeable sur le site de la DGDI, www.dgdi.ga et fournir à l'appui de sa demande :

- Une copie de son acte de naissance ;
- Une copie du passeport d'une validité inférieure à six(06) mois ou plus (selon l'Etat d'accueil) ou expiré ;
- Une photo d'identité couleur sur fond blanc ;
- Une copie du titre de séjour étranger ou preuve de présence hors du territoire national ;
- Une procuration désignant le mandataire (nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone) chargé du paiement et à qui sera remis le passeport) ;
- Si besoin, une copie de l'attestation de perte ou de vol du passeport délivrée par une autorité habilitée.

N.B : Ces documents doivent être adressés obligatoirement à l'adresse mail epassport@dgdi.ga

Étape 2 : La collecte des données

Dès réception du dossier transmis uniquement par mail, la **DGDI** examine les pièces fournies ;

- En cas de dossier incomplet, un courriel est envoyé au demandeur lui demandant de fournir les éléments manquants ou incomplets ;
- En cas de dossier complet, le service vérificateur adresse la demande au service informatique

Étape 3 : La production du Passeport

Le document de voyage (Passeport) est produit après les avis de conformité des services en charge du traitement et validation par le Directeur Général.

Étape 4 : Remise du Passeport

Le Passeport est remis sous les conditions suivantes :

- Le mandataire doit être préalablement désigné par courriel par le demandeur ;
- Le mandataire doit présenter une procuration du demandeur ;
- le mandataire doit être majeur ;
- Le mandataire doit présenter une pièce d'identité en cours de validité.

Aucune exception à cette procédure ne sera tolérée.

Fait à Libreville, le 18 Février 2022

La Direction Générale